

### Titre : Entretien et service automobile

**Code :** 4249

**Unités :** 30

**Durée :** 450 heures

**Secteur de formation :** Entretien d'équipement motorisé (10)

**Sanction des études :** AEP (décernée exclusivement par les organismes scolaires)

**Année d'approbation :** 2018

**Année d'actualisation :** 2021

**Centre de services scolaire mandaté :** de Montréal

**Centres de services scolaires participants :** de la Région-de-Sherbrooke, de la Capitale

**Fonction de travail :** Préposée, préposé au service automobile

**Objectifs du programme d'études :** Former des personnes pour effectuer divers travaux relatifs à l'entretien d'un véhicule automobile. En plus d'effectuer des inspections de base des véhicules, les préposées et préposés s'occupent de la lubrification et de la vidange des huiles, du remplacement de divers composants (pneus, batteries, accessoires, etc.) et de divers autres travaux tels que la réparation de pneus et l'installation d'accessoires.

#### Conditions d'admission :

Est admissible à un programme d'études menant à une AEP la personne qui satisfait aux conditions suivantes :

- 1** avoir obtenu au moins les unités de 3<sup>e</sup> secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ;
  - ou** avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) ;
  - ou** avoir réussi le test de développement général (TDG) avec ou sans préalable spécifique.
- 2** avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois ;
  - ou** avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation ;
  - ou** avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent ;
  - ou** satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.

Ce programme est admissible par la [passerelle CFMS-AEP](#).

### CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Code AEP	Énoncé de la compétence	Heures
343-401	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	15
343-412	Prévenir les risques en matière de santé, de sécurité au travail et de protection de l'environnement	30
AEP 249-032	Rechercher de l'information technique sur les véhicules automobiles	30
AEP 249-044	Effectuer des travaux d'atelier	60
AEP 249-051	Adopter une approche client	15
AEP 249-063	Effectuer des travaux de lubrification et de vidange d'huiles	45
AEP 249-075	Entretien des systèmes liés à la tenue de route	75
AEP 249-086	Effectuer des travaux reliés à la vérification de la sécurité et à l'entretien de base	90
AEP 249-096	S'intégrer au milieu de travail	90

Une reconnaissance d'acquis scolaires est possible pour l'élève qui s'inscrit au programme d'études menant au DEP *Mécanique automobile*.

#### Documentation disponible sur demande

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Rapport de l'AST ou de l'AP | <input checked="" type="checkbox"/> Programme d'études              | <input type="checkbox"/> Instrumentation RAC |
| <input checked="" type="checkbox"/> Projet de formation         | <input checked="" type="checkbox"/> Guide d'organisation matérielle |  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tableau d'harmonisation     | <input checked="" type="checkbox"/> Cadre d'évaluation              |  |